

Saint-Constant, le 16 septembre 2005

218 P  NP  DM157

Projet de parachèvement de l'autoroute 30  
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman  
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

BAPE,  
Coordonnatrice de la commission  
575 St-Amable, bur. 2.10  
Québec, G1R 6A6

## **OPPOSITION AU TRONÇON JEAN-LEMAN**

Dans l'étude d'impact de 1998, préparée par la firme Roche sur la construction de l'autoroute 30 entre Candiac et Ste-Catherine, il est mentionné que le seul secteur comportant un intérêt environnemental était les abords de la rivière à la Tortue. Or, en décidant de prolonger l'autoroute 30 entre la 15 à Candiac et la rue Principale à Delson (2KM) dans l'axe de la 132, cette portion de la rivière à la Tortue a été détruite.

Maintenant que le mal est fait, ne serait-il pas plus intelligent de terminer le 5 KM restant sur la 132 plutôt que de construire un Jean-Leman de 3,4 KM en milieu naturel.

Ce nouveau tronçon n'est en fait qu'une béquille qui s'ajoute au 9 KM prévus en zone agricole de St-Constant. Pour des raisons purement électoralisme, le gouvernement actuel a opté pour le tracé sud. Ce n'est qu'après ce choix que le MTQ s'est aperçu que l'option sud de l'autoroute ne pouvait se faire sans un ajout de 3,4KM soit le tronçon Jean-Leman.

En fait le ministère du transport nous propose la destruction de plus de 12 KM de terre agricole, plutôt que de compléter le 5 KM restant sur la route 132.

NANCY TOUGAS

